Le label «Développement durable, le sport s'engage®»

Agenda21 — Développement durable, le sport s'engage

Vous désirez organiser un événement prenant en compte le Développement Durable, les informations ci-après vous concernent :

A qui s'adresse le label :

- Associations et structures sportives affiliées à une fédération membre du CNOSF,
- Collectivités territoriales et entreprises (en partenariat avec une structure affiliée à une fédération membre du CNOSF, ou avec un CDOS, un CROS ou un CTOS),

Ces structures devront respecter la charte graphique du label et les accords de partenariat du CNOSF existants au plan national avec des associations de collectivités territoriales et des entreprises

Le dépôt des dossiers :

- Les dossiers sont déposés dans le CDOS où a lieu l'événement. Ensuite le CDOS, selon l'échelon territorial de l'événement, le traite ou le renvoie au CROS au niveau régional ou au CNOSF au niveau national.
- Le dossier doit être déposé au minimum trois mois avant le début de l'événement que l'on souhaite labelliser pour permettre au jury de statuer sur le dossier et permettre à la structure d'utiliser le label pour sa communication.

Le label peut être attribué pour :

- Une manifestation sportive,
- Un événement sportif,
- Une action ayant un lien avec le sport (action de formation, de communication, etc.).

Comment obtenir le label :

- Le candidat doit contribuer à la mise en œuvre d'au moins quatre des huit objectifs de la Charte du sport français pour le développement durable et prendre obligatoirement en compte la gouvernance. Pour consulter cette charte allez sur : http://franceolympique.com/
- Le label est attribué au titulaire pour l'action (ou les actions) proposée(s) dans la demande. Il est attribué pour l'année au cours de laquelle il est demandé (ou de l'année de l'action si elle a lieu à une date ultérieure).

Qu'apporte le label :

- Le label permet de mettre en avant la qualité des actions concrètes entreprises au sein des associations sportives en matière de développement durable dans le sport.
- Il souligne l'exemplarité de la démarche de son titulaire par rapport à « l'Agenda 21 du sport français » et à la « Charte du sport français pour le développement durable ».
- Une communication commune et une reconnaissance nationale.

Contact :

CDOS de Côte-d'Or
19 Rue Pierre de Coubertin
21000 Dijon
cdos21@franceolympique.com
Tél : 03 80 45 84 85

Retrouvez toutes les informations concernant le label sur le site du CNOSF en allant dans la rubrique Sport et territoires puis Environnement et développement durable :
http://franceolympique.com/
et sur le site du CROS de Bourgogne :
http://www.cros-bourgogne.com/fr/

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
CÔTE-D'OR

SOCIAL SOCIAL SOCIAL SOCIAL SOCIAL SOCIAL SOCIAL
ECONOMIE ECONOMIE ECONOMIE ECONOMIE ECONOMIE
ENVIRONNEMENT ENVIRONNEMENT ENVIRONNEMENT